



Si vous êtes éligible au **Passeport Mobilité**, le CROUS peut prendre en charge l'achat de votre titre de transport vers les Antilles ou vers la Métropole

Etape 1	Informez-vous sur le Passeport Mobilité
----------------	--

Etape 2	Constituez ou renouvelez en ligne votre Passeport Mobilité
----------------	---

Etape 3	Réservez
----------------	----------

SAINT-MARTIN

AIR FRANCE (exclusivement)

Trajet Saint-Martin ►► ◄◄ Métropole

AIR CARAIBES (exclusivement)

Trajet Saint-Martin ►► ◄◄ Fort-de-France & Pointe-à-Pitre

SAINT-BARTHELEMY

AIR CARAIBES (exclusivement)

Trajet Saint-Barthélemy ►► ◄◄ Métropole

Trajet Saint-Barthélemy ►► ◄◄ Fort-de-France & Pointe-à-Pitre

Etape 4	Faxez sans délai votre réservation au CROUS
----------------	---

Accompagnée des éléments permettant de vous identifier (nom, prénom, numéro de **Passeport Mobilité**) et de vous contacter (adresse Email, numéro de téléphone fixe et/ou mobile).

FAX DU CROUS : 05 90 89 88 28 ou 05 90 82 96 72

Etape 5	Le CROUS vous informe
----------------	-----------------------

de l'acceptation de la prise en charge et vous communique le numéro de billet électronique.